

Le rythme de vie

Les enfants ont besoin de vivre des journées équilibrées où alternent de façon harmonieuse des moments d'activité et des moments de repos. Les équipes mettent en place un cadre matériel pour assurer à tous un sommeil de qualité. Elles veillent à créer les meilleures conditions pour favoriser l'endormissement paisible et un réveil individualisé.

L'hygiène

L'hygiène est un aspect important de la vie collective, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation, mais aussi parce que de tous les aspects de la vie quotidienne, c'est celui qui concerne le plus intimement l'individu. Les moments de toilette, la gestion du linge, les questions de santé font l'objet d'une organisation minutieuse et d'un accompagnement attentif de la part de l'équipe. Celle-ci veille à prendre en compte les soins et traitements nécessaires.

Les repas

Ils sont un moment fort de la journée. Ils sont équilibrés et suffisants en quantité suivant l'âge et les activités pratiquées. Leur qualité contribue à l'éducation au goût. Ils favorisent également l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société. Les PEP respectent les régimes spéciaux et autant que possible les choix alimentaires des enfants, des jeunes mais aussi des encadrants. Cependant, certaines contraintes ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. La restauration collective est suivie par un laboratoire d'analyses alimentaire et le personnel lié à la cuisine est formé à l'hygiène alimentaire et au pan de maîtrise sanitaire.

La sécurité

Le cadre et les conditions de vie doivent permettre d'assurer à tout moment et pour chaque enfant sa sécurité physique et affective. Les membres des équipes, du personnel technique et d'animation mettent en place des dispositifs qui garantissent l'intégrité morale et physique des jeunes accueillis.

Les transports

L'association qui organise le voyage engage sa responsabilité et s'assure que toutes les conditions de sécurité et de confort sont réunies. Le choix du transporteur fait l'objet d'une attention particulière. Le voyage fait partie intégrante du séjour. C'est un moment éducatif qui se prépare.

Le lien avec les familles

Si le droit des enfants et de leur famille à rester en communication doit être respecté, la séparation du milieu familial est un facteur d'autonomisation. C'est dans une approche éducative que l'équilibre entre les deux doit être recherché. Les moyens modernes de communication sont mis à disposition des jeunes, et le cas échéant un accompagnement est assuré pour leur donner les moyens de les utiliser.

Évaluation continue et finale

Les règles de vie, les contenus et les situations d'apprentissage sont fixés en début de séjour et constituent un contrat qui sera évalué avec les enfants et l'équipe éducative en fin de séjour. Un document sera remis à l'enseignant pour évaluer la globalité et les divers aspects de son séjour depuis la préparation jusqu'à l'exploitation au retour.

Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. Cette durée est donc une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés.

- Les séjours scolaires courts (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages,
- Les classes de découvertes, d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion sur le lieu de vacances et de loisirs en donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres vacanciers à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Faciliter l'obtention d'aides financières permettant le départ.

Ce projet éducatif Classes de découvertes s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »

